



# **Augmentation du nombre d'invalides: le bilan de l'INAMI**

**Journée de réflexion: santé, crise et alternatives**

**2 mars 2012**

# Constat général

Indemnités d'invalidité = « dernier ressort »

Conséquences des politiques d'invalidité

Dépenses d'invalidité: part importante des dépenses publiques

Indemnités: considérées comme définitives

Personnes invalides ou avec handicap: à risque de pauvreté ++

Croissance des problèmes de santé mentale

# Constat en Belgique

208.595 invalides en 2005

257.935 invalides en 2010

=

**Croissance de 24% en 5 ans**

# Pourquoi de plus en plus d'invalides en Belgique?

Relèvement de l'âge de la pension chez la femme

Augmentation de la population

«à risque d'invalidité »

Evolutions épidémiologiques

Traitement d'affections autrefois fatales

Augmentation des problèmes de santé invalidants

(santé mentale, tumeurs et maladies du système locomoteur)



# Assurance invalidité et Marché du travail

Relation négative entre la croissance économique et l'invalidité

Baisse du taux de remplacement des revenus de remplacement

(-32,2% en 20 ans pour l'allocation de chômage)

Durcissement des conditions d'accès à la prépension + faibles montants de l'allocation chômage = potentiel impact sur le nombre d'invalides

# Crise: Ce qui a été fait dans l'assurance invalidité

- **Mesures gouvernementale: adaptation au bien-être**
- Augmentation du plafond de revenu pour le calcul des indemnités
- Octroi d'une prime de rattrapage
- Revalorisation du minimum de travailleur régulier
- Augmentation du minimum de travailleur non régulier
- Revalorisation des indemnités des titulaires qui sont en incapacité depuis 6 ans
- Augmentation de l'aide de tierce personne
- Plafond de revenus des personnes à charge
- Revalorisation des indemnités des titulaires qui sont en incapacité depuis 6 ans



# Comment encore améliorer l'efficacité de l'assurance invalidité

## **Recommandations Task Force Incapacité de travail**

Améliorer les critères d'évaluation de l'incapacité de travail

Standardiser la déclaration d'incapacité de travail

Améliorer la cohérence entre les systèmes d'allocations sociales

Optimaliser la réinsertion socioprofessionnelle

Développer une politique d'intervention précoce

Attention particulière aux personnes présentant des problèmes psychiques et mentaux

Promouvoir la prévention de l'incapacité de travail

Responsabilisation et sensibilisation des acteurs

# Conclusions

## **Le travail, c'est bon pour la santé!**

Evaluer correctement l'incapacité de travail est essentiel

Rester ou retourner au travail doit être avantageux financièrement pour le travailleur

Continuer à employer un travailleur avec des limitations fonctionnelles doit être avantageux pour l'employeur

Informar les assurés de leurs droits et possibilités en matière d'emploi est fondamental